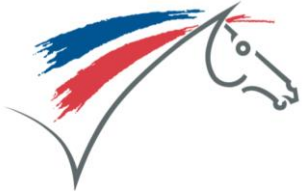


MANCHE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉQUITATION

*Le Comité Départemental d'Équitation
de la Manche présente...*

Les « Crinières Solidaires »

**Un dispositif à l'intention d'un public en difficulté
sociale**

SOMMAIRE

- Présentation du dispositif
 - Les biens-faits de l'équitation
 - Description du dispositif
- Bénéfices apportés par le dispositif
 - Pour les licenciés
 - Pour les centres équestres
 - Pour le CDE 50
- La conception d'un dossier
 - La démarche à suivre
 - Amélioration/Simplification de la procédure
- Vérifications administratives
- Conclusion/Questions





•L'équitation,

c'est bon pour la santé

c'est bon pour le moral

c'est bon pour l'intégration sociale

c'est bon pour grandir

•L'équitation,

c'est bon pour tous les âges

c'est un sport sûr et varié à partager



ce sont des valeurs et des vertus éducatives

c'est un sport proche de la nature



Les « Crinières Solidaires » 2021/2022



**C'est une offre solidaire
à destination
d'un public spécifique:**



- Personnes en situation de handicap (sans plafond de revenu)
- Personne en difficulté sociale (suivant grille de revenus)
 - Famille ou personne seule avec faible revenu
 - Famille monoparentale
 - Famille nombreuses
 - Difficulté familiale particulière (décès, divorce, accident...)
 - Tous autres cas nécessitant une aide

Les « Crinières Solidaires » 2021/2022



**C'est une offre solidaire
qui permet aux allocataires de
bénéficier d'aides financières**



- Des tarifs préférentiels consentis par les centres équestres conventionnés de la Manche
- Une participation financière du CDE 50, alimentée par des fonds propres, des fonds provenant du Conseil Départemental de la Manche et de l'Agence Nationale du Sport

Bénéfices apportés par le dispositif

Pour les Allocataires :

- Moral/Social, intégration dans différents milieux
- Financier, il leur permet de pratiquer une activité qui peut paraître onéreuse

Pour les centres équestres:

- Mise en valeur de l'éthique et de la solidarité du club
- Apport financier supplémentaire
- Promotion du club et de ses activités

Pour le CDE 50

- Mise en valeur de l'éthique de la solidarité départementale
- Favoriser l'accès à l'équitation pour des personnes défavorisées sur notre territoire, terre traditionnelle du cheval.
- Evolution du nombre de licenciés dans le Département



Conception d'un dossier

La Convention CENTRE EQUESTRE/CDE50

1^e étape : le centre équestre passe une convention
avec le CDE 50

« CRINIÈRES SOLIDAIRES » Convention avec un centre équestre de la Manche

Entre d'une part :

Le Comité départemental de la Manche, Chemin du petit Kairon, 50380 Saint Pair sur Mer, représenté par son président, Patrice COTTIN,

et d'autre part :

Le Centre équestre _____ représenté par son dirigeant,

Préambule

Après en avoir préalablement exposé :

Le Comité Départemental d'Équitation de la Manche (CDE 50), souhaite faciliter l'accès à la pratique de l'équitation sous toutes ses formes à une population de la Manche en difficulté sociale, dans les Clubs affiliés et agréés de la Manche, disposant d'un enseignant DE. Le CDE 50 souhaite ainsi favoriser la mixité sociale dans ses centres équestres conventionnés.

Pour ce faire, le CDE 50, porteur du projet :

- Récolte des fonds du Conseil départemental de la Manche et d'autres partenaires publics ou privés.
- Passe convention avec les centres équestres de la Manche qui le souhaitent pour unifier les coups et la qualité des prestations offertes.
- Organise l'action, valide les demandes des allocataires instruites par les centres équestres conventionnés et attribue les allocations.
- Verse aux centres équestres conventionnés, les fonds correspondant au dossier des allocataires.

Articles de la convention

Article 1 : Objet de la convention

Le CDE 50 accompagne le centre équestre conventionné pour la mise en œuvre d'un nombre de prise en charge d'allocataires, fixé par le bureau du CDE 50 en fonction des places disponibles dans le cadre de l'opération 2020/2021 des « Crinières solidaires » sur l'ensemble du territoire de la Manche, en fonction de critères de priorité.

Les attributions aux allocataires ne peuvent être changées de destination et sont subordonnées à leur présence effective aux séances d'équitation prises en charge par le CDE 50 dans le cadre des « Crinières solidaires ».

Conception d'un dossier

Comment se procurer la Convention ?

Vous retrouvez la convention sur le site du CDE 50 dans la rubrique « Crinières Solidaires »
https://cde50.ffe.com/File/CONVENTION_2021.pdf

Les « Crinières Solidaires » 2021/2022



**Un dossier est
nécessaire**



- Instruit par le centre équestre
- Alimenté par l'allocataire qui effectue la demande,

Conception d'un dossier

La demande d'allocation

2^e étape : Une demande d'allocation sera adressée au CDE 50 pour obtenir un accord de prise en charge. La demande d'allocation comporte un recto et un verso

Ce formulaire est disponible sur le site du CDE 50 dans la rubrique « Crinières Solidaires »

Page 1 : https://cde50.ffe.com/File/DEMANDE_ALLOCATION_2021-1.pdf

Page 2 : https://cde50.ffe.com/File/DEMANDE_ALLOCATION_2021-2.pdf



		"Crinières solidaires" demande d'allocation saison 2020/2021
		N° allocataire (délivré par le CDE 50)

Renseignements du demandeur (allocataire)	
Nom	Prénom
Adresse	
Code postal	Ville
Né le	N° licence FFE
tél	mail

Pour les mineurs ou personnes sous tutelle, représentant légal :	
Nom	Prénom
Adresse	
Code postal	Ville
En qualité de	
tél	mail

DEMANDE FAITE AU TITRE DE (cochez la case correspondante). Joindre SVP votre avis d'imposition 2020 (revenus 2019)					
SITUATION	1 membre	2 membres	3 membres	4 membres	5 membres et +
revenus maximum 2019	14828	17100	19700	22600	29900
personne seule		personne en situation de handicap		Famille mono parentale	34385
Autre situation		précision			
Fait à	le				
Observations particulières	Signature du demandeur		Signature du représentant légal		

Visa d'un service ou organisme social	
Identité du service ou organisme social	
Personne référente du service ou organisme social, signataire et interlocuteur du CDE 50	
Nom	Prénom
Adresse	
Code postal	Ville
Fonction au sein du service ou organisme social	
tél	mail

Atteste que les informations sur l'allocataire sont exactes et que cette personne nécessite une prise en charge du CDE 50 pour pouvoir pratiquer l'équitation dans un centre équestre conventionné de la Manche		
Fait à	le	
Observations particulières	Cachet du service	Signature de la personne référente

CENTRE EQUESTRE CONVENTIONNE	"Crinières solidaires" 2020/2021
	N° convention (délivré par le CDE 50)
Renseignements du centre équestre conventionné	
Nom du Centre équestre	N° adhérent FFE 2020
Nom et Prénom du dirigeant	N° licence 2020 FFE
Adresse	
Code postal	Ville
IBAN N°	
tél	mail

Financement du dossier			
	enfant (- de 12 ans)	junior (12/18 ans)	Séniór (+ de 18 ans)
a) Licence FFE 2020	25	25	36
b) Montant de la prestation tarif public	Préciser la prestation :		
c) Montant de la prestation tarif spécial éventuellement remis pour "Crinière solidaire"			
d) Allocation "Crinières solidaire" du CDE 50			
e) Prise en charge CDE 50 sur la prise de licence 2020			
Reste à charge pour l'allocataire = (a) + b) ou c) - d) - e)			
Fait à	le		
Observations particulières	Cachet du centre équestre	Signature du dirigeant	

ACCORD DU CDE 50		
DOSSIER RECU LE	PAR	
à	le	
Observations particulières	Cachet du CDE50	Signature CDE 50
AVIS SUR LE DOSSIER	PAR	
Rendu à	le	
FAVORABLE	Cachet du CDE50	Signature CDE 50
AJOURNE		
DEFAVORABLE		

Financement du dossier virement du CDE 50 au centre équestre conventionné					
	demande reçu le	virement effectué le	enfant (- de 12 ans)	junior (12/18 ans)	Séniór (+ de 18 ans)
Versement licence 2021				10	
Versement trimestre 1				100	
Versement trimestre 2				100	
Versement trimestre 3				100	

Conception d'un dossier

Le formulaire, une fois rempli (centre équestre et allocataire), éventuellement visé par un service social, est adressé par le centre équestre au CDE 50, accompagnée des pièces justificatives :
Avis d'imposition, carte handicapé, attestation service social...

Le CDE 50 donnera un avis sur la recevabilité des dossiers dans un délai maximum de 15 jours.

Conception d'un dossier

La demande de versement

3^e étape : Après avis favorable du CDE 50, le centre équestre facture à l'allocataire, la licence FFE, la prestation de forfait ou de carte d'heure et adresse cette facture et la demande de versement au CDE 50

De 10€ au titre de la participation financière du CDE 50 à la prise de licence FFE

De 100€ au titre de la participation financière du CDE 50 pour un forfait trimestriel ou une carte de 10h

Ou de 300€ au titre de la participation financière du CDE 50 pour un forfait annuel.



DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION 2020/2021

IDENTIFICATION DU CENTRE EQUESTRE CONVENTIONNE		N° convention (délivré par le CDE 50)
Nom du Centre équestre	N° adhérent FFE 2021	
Nom et Prénom du dirigeant	N° licence 2021 FFE	
tél	mail	
ATTENTION IMPORTANT ! FOURNIR SVP UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE RIB OU IBAN AU NON DU CENTRE EQUESTRE		

IDENTIFICATION DE L'ALLOCATAIRE	
Nom	Prénom
Né le	N° licence FFE
ATTENTION AVANT TOUTE DEMANDE DE VERSEMENT D'ALLOCATION L'ALLOCATAIRE DOIT ÊTRE TITULAIRE D'UNE LICENCE FFE 2021	

DOSSIER CRINIÈRES SOLIDAIRES						
	cochez la demande sollicitée			Montant de la demande	demande reçue le	virement effectué le
Licence FFE	OUI	NON	Versement licence 2021	10		
Forfait / Carte	OUI	NON	Versement trimestre 1	100		
	OUI	NON	Versement trimestre 2	100		
	OUI	NON	Versement trimestre 3	100		
	OUI	NON	Versement annuel	300		
	OUI	NON	Je sollicite le règlement annuel et m'engage à rembourser au prorata le CDE 50 en cas d'abandons de l'allocataire en cours d'année			
Vacances	OUI	NON	Versement de ... 1/2 journée de stage	15		
			Montant de la journée de stage			
			Total coût du stage			
TOTAL DE LA DEMANDE						

PIÈCES JUSTIFICATIVES UTILES AU DOSSIER				
	FOURNIE		A FOURNIR	
CONVENTION CDE / CENTRE EQUESTRE	OUI	NON	OUI	NON
DEMANDE ALLOCATAIRE	OUI	NON	OUI	NON
DECLARATION D'IMPOT 2020 (REVENUS 2019)	OUI	NON	OUI	NON
ATTESTATION SERVICE SOCIAL	OUI	NON	OUI	NON
ATTESTATION DE SITUATION DE HANDICAP	OUI	NON	OUI	NON
ATTESTATION AUTRE (PRECISER) :	OUI	NON	OUI	NON
FACTURE DU CENTRE EQUESTRE A L'ALLOCATAIRE	OUI	NON	OUI	NON

Fait à	le	
Observations particulières	Cachet du centre équestre	Signature du dirigeant

Conception d'un dossier

La demande de versement, une fois remplie par le centre équestre est adressée au CDE 50, accompagnée de la facture de l'allocataire et d'un IBAN du centre équestre.

Il n'est pas indispensable que la facture comporte, à ce stade, une partie de règlement de l'allocataire

Cette demande est disponible sur le site du CDE 50 dans la rubrique « Crinières Solidaires »
https://cde50.ffe.com/File/DEMANDE_DE_VERSEMENT_D_ALLOCATION_2021.pdf



Conception d'un dossier

La facture de l'allocataire

- Doit être au nom de l'allocataire
- Doit justifier de la vente d'une licence FFE
- Doit justifier de la vente d'une prestation minimum de 10h ou d'un trimestre
- Doit contenir les différents règlements effectués

CENTRE EQUESTRE DE KAIRON PLAGE
 Chemin du petit kairon
 50380 Saint pair sur mer
 0687082717
 Majl : equitation.st.pair@wanadoo.fr
 Siret : 301 868 014 00020
 Code APE : 8559B
 Num. Intra. TVA : FR 26301868014



Madame :
 4 RUE DU
 50400 GRANVILLE

Numéro de Facture : 2020102223
 Num. compte client : 000000029472282

à Saint pair sur mer
 Le 06 Octobre 2020

Désignation	Qte	P.U	HT	Total	%	Total
			HT		TVA	TTC
06 Octobre 2020 Licence FFE 2021-18 ans	1					
06 Novembre 2020 COTISATION TEAM KAIRON SAINT PAIR EQUITATION 2021	1					
14 Septembre 2020 ANIMATION ANNUELLE CRINIÈRE SOLIDAIRES UNE HEURE PAR SEMAINE HORS CONGES SCOLAIRE	1					

<u>Information bancaire :</u> Domiciliation : CIC JULLOUVILLE BIC : CMCIRPPF N° : FR76 3002 7160 0800 0501 5770 186	Montant HT Tva à 5.5 % Total Tva Total TTC Total Encaissement(s) Net à payer
--	--

Conditions :
 Vos conditions de facturation

Date ↓	Date d'enregistrement ↓	Montant	Trop perçu	Mode de paiement	Référence du paiement	Banque	Nom de l'émetteur	Commentaire
06	Le 06 Novembre 2020	0 €		SPOT 50				MO
06	Le 06 Novembre 2020	0 €		Chèque				MO

Factures non soldées :
 Facture N° 2020102223 :

Licence de l'allocataire

Cours au trimestre ou à l'année

Divers règlements



Vérifications administratives

Le dispositif « Crinières Solidaires » utilise des fonds publics, une gestion rigoureuse qui peut paraître contraignante est indispensable pour justifier de la bonne utilisation des subventions allouées. Des contrôles de l'administration sont fréquents.

- Cela explique la demande d'un dossier à plusieurs étapes et la collecte de Justificatifs de la situation de l'allocataire
- Une étude d'impact est indispensable pour analyser si les objectifs fixés ont été atteints, différents éléments collectés sont utiles
- Un bilan de fin d'année permet de savoir si les fonds attribués ont été effectivement utilisés par l'allocataire (ce document est en cours de création)



Simplification de la procédure

- Le CDE 50 est conscient que la procédure actuelle est contraignante pour le centre équestre et travaille sur sa simplification sans perdre de son efficacité
 - Simplification du processus révision et diminution des étapes
 - Formulaire automatisé pour remplir les différentes étapes = réduction du temps de remplissage des formulaires
 - Mises en place d'un formulaire en ligne afin de pouvoir remplir directement vos dossiers sur le site du CDE 50.



Mode d'emploi

Le CDE a mis à disposition des centres équestres, sur son site internet cde50.ffe.com, un mode d'emploi expliquant toute la démarche à suivre dans la conception d'un dossier « crinières solidaires »

Vous retrouvez le mode d'emploi sur le site du CDE 50 dans la rubrique « Crinières Solidaires »
https://cde50.ffe.com/File/MODE_D_EMPLOI_CRINIÈRES_SOLIDAIRES_doc_final.pdf



MODE D'EMPLOI

Le dispositif « Crinières Solidaire » c'est quoi au juste ?

C'est un dispositif de pratique équestre pour tous, qui permet un accompagnement financier pour des personnes en difficulté sociale. Cette aide permet, pour ces personnes, une pratique régulière de l'équitation dans un centre équestre ayant passé une convention avec le CDE 50. Des prises en charges peuvent aussi intervenir durant les vacances ou à l'occasion de sortie en compétition en fonction des budgets disponibles.

Ce dispositif utilise des fonds publics, sa gestion doit être rigoureuse et peut paraître contraignante ; elle est cependant indispensable pour justifier la bonne utilisation des subventions allouées.

Que faire pour conventionner mon centre équestre ?

Un centre équestre désirant participer au dispositif « Crinières Solidaire » et accueillir des allocataires, doit adresser une demande de conventionnement au CDE 50 et s'engager à en respecter les termes. La convention passée entre les centres équestres et le CDE 50 en 2020 reste valable pour 2021. La version 2021 est nécessaire pour les nouvelles demandes et conseillée pour les Clubs conventionnés en 2020.

Un dispositif pour qui ?

Le dispositif s'adresse aux allocataires suivant :

- **A des personnes en difficulté sociale** : bas revenus, famille monoparentale, ou toutes situations familiales délicates. L'allocataire doit justifier le mieux possible de sa situation précaire, avis d'imposition, attestations diverses, avis de services sociaux.
- **A des personnes en situation de handicap**. L'allocataire doit justifier le mieux possible de sa situation de handicap, carte ou courrier ou attestation d'un service social justifiant de sa situation. L'avis d'imposition n'est pas nécessaire. Une prise en charge est acquise, quelles que soient les conditions de revenus de la famille.

Qui instruit et présente les dossiers de demande d'allocataire ?

C'est le **centre équestre conventionné** qui a la charge d'instruire le dossier de chaque allocataire. Il réunit les pièces nécessaires et instruit le dossier de bonne foi en s'assurant du bien-fondé de la demande.

Où trouver les formulaires « Crinières Solidaire » ?

Tous les informations, formulaires et bordereaux de demande de versement sont disponibles sur : <https://cde50.ffe.com/> rubrique "Crinières solidaires".

Comment remplir correctement le dossier « demande d'allocation » ?

Le centre équestre adresse au CDE 50 l'**original de la « demande d'allocation »** qui comporte :

- **Un recto** avec les informations demandées sur l'allocataire et les justificatifs de sa situation. Pour être recevable, cette page doit être signée par au moins le demandeur ou le représentant légal ou un représentant d'un service social.
- **Un verso** qui comporte l'identité du centre équestre conventionné et une partie concernant le financement du dossier, ces informations doivent être renseignées. La partie « Accord du CDE 50 »

n'est pas à remplir. Pour être recevable, cette page doit être signée par le Dirigeant. Pour les documents n'étant pas imprimés en recto verso, merci de les agraffer ou de les coller en un seul document recto/verso.

Quels sont les justificatifs à demander pour instruire les dossiers ?

- **Avis d'imposition** : Un allocataire est recevable dans le dispositif, dès lors qu'il justifie d'un avis d'imposition de l'année précédente, compris dans les fourchettes notées sur le recto de la « demande d'allocation », en fonction du nombre de personnes du foyer. D'autre part, si l'avis d'imposition est à un nom différent de celui de l'allocataire, une copie du livret de famille est indispensable pour justifier du lien de parenté.
- Dans des cas particuliers, le visa d'un service social peut suffire en l'absence d'avis d'imposition.
- Le centre équestre peut aussi adresser une attestation sur l'honneur pour justifier d'une situation particulière délicate dont il a connaissance.
- Pour les personnes en situation de handicap, seul un justificatif de leur situation est nécessaire, attestation ou carte handicapé ou courrier faisant mention de cette situation ou attestation d'un service social ou attestation du centre équestre. Cochez la case personne en situation de handicap sur le recto de la « demande d'allocation ».

Comment obtenir le versement des allocations ?

Lorsque la « demande d'allocation » accompagnée des pièces justificatives a obtenu un accord du CDE 50, le centre équestre peut demander un versement au titre de chaque dossier concerné, à condition que l'allocataire soit bien **titulaire de la licence FFE de l'année 2021**.

La « demande de versement » peut être adressée par trimestre (forfait trimestriel ou annuel X3 ou carte de 10 heures) ou pour l'année (forfait annuel). Pour le versement annuel, le centre équestre s'engage à rembourser au prorata le CDE 50 en cas d'abandon de l'allocataire en cours d'année. **ATTENTION, La copie de la facture du centre équestre à l'allocataire doit accompagner toute demande de versement.**

Où adresser mes dossiers et demandes ?

Tous les dossiers et demandes sont à adresser au siège du CDE 50 « CDE 50 centre équestre Chemin du petit Kairon - 50380 SAINT PAIR SUR MER ». C'est le lieu de travail de Léo qui est en charge de traiter les dossiers. Tous les dossiers sont archivés au siège du CDE 50.

Quels sont les délais pour recevoir mon versement ?

Si votre dossier ne comporte pas d'anomalie, dès leur réception au siège et après contrôle de nos services, des conditions et des pièces justificatives, les demandes sont traitées sans délai, un « bon à payer » est alors adressé à la trésorière qui effectue votre virement. En principe, il faut compter entre 48 heures et une semaine en fonction de la présence de Léo (en alternance), pour obtenir votre versement.

Comment puis-je obtenir de l'aide pour l'instruction de mes dossiers ?

Le CDE 50 à la volonté de vous aider dans les démarches nécessaires aux "Crinières Solidaires". Pour les Dirigeants qui le souhaitent, le CDE 50 propose un accompagnement personnalisé téléphonique. Vous pouvez ainsi contacter Léo GRUEBER 07 50 01 89 21, agent de développement ou Patrice COTTIN 06 87 08 27 17, Président, tous deux en charge de l'instruction des dossiers « Crinières Solidaire ».